

7 TARIFS

CENTRE de LOISIRS : (journée et repas)

Pour les habitants de TRILPORT, les tarifs sont modulés en fonction des ressources et du nombre d'enfants dans la famille. *Les habitants des autres communes bénéficient du tarif modulé uniquement sur le prix de la journée de centre.

Cat.	Ressources mensuelles		Prix de la journée			+ prix du repas
			FAMILLE 1 ENFANT	FAMILLE 2 ENFANTS	FAMILLE 3 ENFANTS et +	
1ère	0 €	à 1 677 €	4,26	3,86	3,05	3,55
2ème	1 678 €	à 2 128 €	6,80	6,14	4,82	3,70
3ème	2 129 €	à 2 579 €	8,83	7,97	6,24	3,85
4ème	2 580 €	à 3 029 €	10,81	9,75	7,63	4,00
5ème	3 030 €	à 3 480 €	11,57	10,43	8,16	4,15
6ème	3 481 €	et 3 999 €	12,54	11,33	8,90	4,35
7ème	4 000 €	à 4 999 €	13,30	12,01	9,43	4,55
8ème	5 000 €	à 5 999 €	14,51	13,12	10,34	4,75
9ème	6 000 €	à 6 999 €	15,53	14,04	11,05	5,00
10ème	7 000 €	et plus	16,54	14,95	11,76	5,25
*Prix de base pour les communes extérieures			17,25			7,00

Pour information, la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) participe pour 4,90 € environ par journée enfant sous forme de subvention versée à la commune.

GARDERIE :

Les tarifs sont les mêmes que l'accueil périscolaire de l'année pour les Trilportais. Elle s'élève à 5,60 € par présence pour les *communes extérieures.

REPAS APPORTES :

Les repas apportés pour les enfants ayant un PAI alimentaire sont facturés 2 €.

8 MODES DE REGLEMENT

Espèces (maximum 300 €), chèque, carte bancaire (sur place ou en ligne), chèques vacances (A.N.C.V.), bons C.A.F.

9 REMBOURSEMENT/ANNULATION

Toute annulation déclarée moins de 3 semaines avant le début des vacances (16 juin pour juillet et 14 juillet pour août) sera facturée. Seules les absences pour maladie de **l'enfant inscrit** et changement de planning professionnel seront prises en compte et sur présentation d'un **certificat médical original** ou d'une **attestation employeur originale** (se reporter au règlement intérieur disponible sur le site TRILPORT.fr « espace téléchargements » « rubrique enfance »).

10 PIECES A FOURNIR POUR LES INSCRIPTIONS (selon votre situation)

Pièces à fournir	Livret de famille	Justificatif domicile	Carnet de santé de l'enfant	Attest. assur. extra scolaire	2 photos de l'enfant	Attestation de paiement de prestations CAF de toute l'année 2022	Avis d'imposition 2023	N° tél. (domicile, portable, travail) des parents
Nouveau dossier (Trilport et * autres communes)	X	X	X	X	X	X	X	X
Enfant inscrit aux autres services péri extra scolaires en 2023/2024			X (si rappel depuis 06/23)		X (si fournies avant 2023)			

Si problème médical, établissement d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) à retirer auprès du service jeunesse dès que possible.

Aucune inscription ne sera prise sans toutes les pièces demandées ci-dessus

(*) = Communes extérieures ayant passé convention avec la ville de Trilport.

INSCRIPTIONS

Dates d'inscriptions :

- Trilport (prioritaire jusqu'au 10 juin) : du jeudi 02 mai au dimanche 16 juin
- *Communes extérieures : du lundi 11 juin au samedi 15 juin

Clôture des inscriptions :

- Juillet et août : dimanche 16 juin 23h59 (par le portail famille)

ET DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

Modes d'inscriptions : « Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par courrier »

- par le biais du portail famille
- par fiche de réservation papier disponible en mairie auprès du service enfance/éducation aux jours et heures d'accueil ci-dessous (obligatoire pour toutes *communes extérieures):
 - les lundis et mardis de 14h15 à 17h30, les mercredis, jeudis, vendredis de 9 h à 12 h
 - les samedis 25 mai et 15 juin de 9h00 à 11h45

AUCUNE DEMANDE NE SERA VALIDEE SI LE DOSSIER EST INCOMPLET

▲ ▲ ▲ ▲ ▲

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Mmes MARTINEZ ou TEODORO en Mairie ou téléphoner au n° de tél. noté à la rubrique « informations pratiques ».

Annick PANE
Maire adjointe à l'enfance/éducation



(*) = Communes extérieures ayant passé convention avec la ville de Trilport.